PLAN CLIMAT – AIR – ENERGIE TERRITORIAL 2025-2030

Centre Morbihan Communauté





PROGRAMME D'ACTIONS



Ce programme d'action a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté sur l'élaboration du PCAET de Centre Morbihan Communauté.

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants :



AUXILIA

41 rue du Chemin Vert 75011 Paris

Tel: 01 55 28 97 10



ATMOTERRA

8 rue de Saint Domingue

Tel: 09 84 16 27 84



AKAJOULE

La station

18 Boulevard Paul Perrin

44600 SAINT NAZAIRE

PLAN CLIMAT: 44 ACTIONS

AXE 1 : Assurer la gouvernance du Plan Climat								
	Action 1.1.1	Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes						
1.1 Piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET	Action 1.1.2	Animer et communiquer autour du PCAET						
	Action 1.1.3	Suivre et évaluer le PCAET						
AXE 2 : Rénover les bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement								
2.1 Accompagner la rénovation énergétique des logements privés	Action 2.1.1	Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés						
	Action 2.1.2	Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration d'I'Habitat						
2.2 Développer collectivement le	Action 2.2.1	Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire						
potentiel solaire du territoire	Action 2.2.2	Développer des projets solaires						
	Action 2.3.1	Planifier le développement des ENR						
2.3 Diversifier le mix énergétique	Action 2.3.2	Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR						
renouvelable du territoire	Action 2.3.3	Mettre en place une filière bois-énergie locale						
	Action 2.3.4	Favoriser l'émergence de projets de méthanisation						
2.4 Développer l'efficacité et la	Action 2.4.1	Connaître et gérer les consommations d'énergies						
sobriété du patrimoine public	Action 2.4.2	Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire						
AXE 3 : Valoriser nos ressources	localement							
3.1 Diminuer notre production de déchets sur le territoire	Action 3.1.1	Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets						
	Action 3.1.2	Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux						
	Action 3.1.3	Favoriser la réparation et permettre l'accès aux bien de seconde main						
3.2 Accompagner l'émergence de filières et des coopérations inter-	Action 3.2.1	Développer l'éco-exemplarité du service public						
entreprises autour de l'économie circulaire	Action 3.2.2	Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets						
	Action 3.3.1	Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Ega						
3.3 Favoriser les circuits courts alimentaires	Action 3.3.2	Développer les circuits courts						
	Action 3.3.3	Sensibiliser à une alimentation durable et locale						
3.4 Accompagner les	Action 3.4.1	Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique						
professionnels agricoles dans leurs pratiques	Action 3.4.2	Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles						
Axe 4 : Gérer et valoriser la biod	diversité, l'eau et le	es paysages						
4.1 Préserver et renforcer la	Action 4.1.1	Développer l'éco-pâturage sur le territoire						
protection des espaces naturels, paysage et biodiversité	Action 4.1.2	Renforcer et valoriser le maillage bocager						
	Action 4.1.3	Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement						
4.2 Végétaliser et aménager	Action 4.2.1	Entretenir durablement les espaces verts						
durablement le territoire	Action 4.2.2	Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public						

4.3 Améliorer la qualité des eaux de surfaces et la régulation de l'eau	Action 4.3.1	Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau		
(inondation/sècheresse)	Action 4.3.2	Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal		
4.4 Assurer des économies d'eau et	Action 4.4.1	Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau		
mieux partager la ressource	Action 4.4.2	Développer la réutilisation des eaux usées traitées		
AXE 5 : Sensibiliser et adopter d	es modes de vie p	olus sobres		
	Action 5.1.1	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable		
	Action 5.1.2	Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs		
	Action 5.1.3	Investir dans un service public de transport collectif		
5.1 Inciter aux transports décarbonés	Action 5.1.4	Améliorer les déplacements domiciles-travail		
	Action 5.1.5	Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire		
	Action 5.1.6	Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire		
	Action 5.1.7	Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs		
	Action 5.2.1	Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques		
5.2 Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements	Action 5.2.2	Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétique		
	Action 5.2.3	Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires		
5.3 Promouvoir l'éco-exemplarité	Action 5.3.1	Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux		
des collectivités	Action 5.3.2	Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie		

TRAME DE FICHE ACTION

	ACTION :		ATTENUATION THEMATIQUE PERIMETRE PORTAGE: PRIORITE:					
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Contexte								
Objectifs et résultats attendus								
Ce qui est déjà fait ou engagé								
Contenu de l'action	ACTION EN COURS – A CONSOLIDER – A DEVELOPPER – A LANCER ACTION RECURRENTE OU PONCTUELLE							
Lien avec d'autres actions ou	Lien avec d'autres programmes de	e CMC						
programmes	Lien avec d'autres actions du PCAET							
		ı	PILOTAGE DE L'A	CTION				
	Pilotes/agents référents CMC			Partenaires	Public cible			
Acteurs	Pilote: Supports: Informés/Associés: (indiquer les ETP nécessaires)							
COUT DE L'ACTION								
Budget	(Indiquer le coût à l'année avec un détail des dépenses)							
Financement								
Echéance et calendrier								
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateur de suivi et d'évaluation So		Sou	rce	Valeur cible	Valeur cible (2030)			
Incidences environnementales								
Incidences potentielles :								
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) :								

L'ensemble des fiches actions sont dans un dossier spécifique : Fiches actions_PCAET.

ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

Une attention toute particulière est accordée à la bonne gouvernance du PCAET.

Le territoire de CMC souhaite assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la manière la plus transversale possible, en mobilisant l'ensemble des agents, élus et acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie par l'intermédiaire d'une communication et d'une sensibilisation renforcée autour de la transition écologique.

Le but est ainsi d'impulser cette politique dans les projets communautaires et d'articuler le PCAET avec les documents existants et à venir.

Dans une démarche d'amélioration continue, le suivi des actions du PCAET sera assuré par une collecte des données de suivi et une mobilisation des agents, élus et partenaires autour des actions qu'ils pilotent.

- 1.1.1 Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes
- 1.1.2 Animer et communiquer autour du PCAET
- 1.1.3 Suivre et évaluer le PCAET

RÉNOVER LES BÂTIMENTS DE MANIÈRE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ÉNERGIE LOCALEMENT

La rénovation thermique des bâtiments et la production locale d'énergie sont des outils indispensables à la bonne maîtrise énergétique d'un territoire.

CMC en a fait une priorité, et décline cet axe de son PCAET en 10 actions impliquant à la fois les acteurs de l'énergie, du bâtiment, mais également ses habitants, avec par exemple l'intégration de la participation citoyenne dans sa politique de développement des ENR.

Plusieurs objectifs majeurs sont visés par ces actions, dont la résilience énergétique du territoire, la diminution de la consommation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la baisse des émissions.

- 2.1.1 Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés
- 2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- 2.2.1 Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire
- 2.2.2 Développer des projets solaires
- 2.3.1 Planifier le développement des ENR
- 2.3.2 Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR
- 2.3.3 Mettre en place une filière bois-énergie locale
- 2.3.4 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
- 2.4.1 Connaître et gérer les consommations d'énergies
- 2.4.2 Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire

VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

La surproduction entraîne aujourd'hui des pressions environnementales sans précédent. La bonne gestion des flux de matière paraît ainsi primordiale pour engager la transition écologique.

Centre Morbihan Communauté a conscience de ces enjeux, et souhaite mettre l'accent sur la relocalisation de son économie, en favorisant la circularité de celleci, à travers la prévention des déchets, la réparation de biens ainsi que des actions de sensibilisation.

Les activités agricoles étant prédominantes sur le territoire, CMC souhaite également accompagner le secteur vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement et plus résiliente face aux impacts potentiels du changement climatique.

- 3.1.1 Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets
- 3.1.2 Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux
- 3.1.3 Favoriser la réparation et permettre l'accès aux biens de seconde main
- 3.2.1 Développer l'éco-exemplarité du service public
- 3.2.2 Accompagner les entreprises et manifestation dans la prévention de leurs déchets
- 3.3.1 Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim
- 3.3.2 Développer les circuits courts
- 3.3.3 Sensibiliser à une alimentation durable et locale
- 3.4.1 Soutenir le secteur agricole face aux effets du changement climatique
- 3.4.2 Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles

GÉRER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, L'EAU ET LES PAYSAGES

CMC a à cœur de préserver la richesse de ses ressources naturelles. Cela passe par un maintien et une gestion appropriée de la biodiversité locale.

Des opérations de renatuation sont prévues, qui permettront aussi bien de favoriser la biodiversité que d'améliorer le cadre de vie sur le territoire avec par exemple la réduction des îlots de chaleur en zone urbaine.

CMC souhaite ainsi prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et santé dans l'aménagement du territoire. Enfin, la préservation des sols et de l'eau est partie intégrante de cet axe.

Quatre actions sont spécifiquement sur la gestion de l'eau en quantité et en qualité.

- 4.1.1 Développer l'éco-pâturage sur le territoire
- 4.1.2 Renforcer et valoriser le maillage bocager
- 4.1.3 Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et les opérations d'aménagement
- 4.2.1 Entretenir durablement les espaces verts
- 4.2.2 Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le patrimoine public
- 4.3.1 Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau
- 4.3.2 Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal
- 4.4.1 Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau
- 4.4.2 Développer la réutilisation des eaux usées traitées

SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, Centre Morbihan Communauté a la possibilité de conduire sa propre politique en matière de mobilité, en coordination avec la Région Bretagne.

A travers son PCAET, l'EPCI souhaite inciter aux transports décarbonés en développant la pratique du vélo, le covoiturage, et les transports en communs.

La voiture étant parfois indispensable sur le territoire, CMC s'engage à développer les carburants alternatifs. Ces perspectives seront soutenues par une sensibilisation nécessaire à l'accompagnement vers de nouveaux modes de vie.

Afin de mettre en cohérence ses objectifs avec ses activités, CMC planifie de promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités.

- 5.1.1 Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
- 5.1.2 Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs
- 5.1.3 Investir dans un service public de transport collectif
- 5.1.4 Améliorer les déplacements domiciles-travail
- 5.1.5 Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire
- 5.1.6 Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire
- 5.1.7 Inciter aux transports décabonés et développer le potentiel des carburants alternatifs
- 5.2.1 Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques
- 5.2.2 Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétique
- 5.2.3 Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
- 5.3.1 Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux
- 5.3.2 Formation des élus et agents aux enjeux climat-airénergie